

Le Morzellec, Joelle, *La question de Jérusalem devant l'Organisation des Nations Unies, Bruxelles, Établissements Émile Bruylant, 1979, 565 p.*

Julien Bauer

Volume 11, numéro 3, 1980

Quelques jalons de l'apport canadien au droit international

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/701085ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/701085ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Bauer, J. (1980). Compte rendu de [Le Morzellec, Joelle, *La question de Jérusalem devant l'Organisation des Nations Unies, Bruxelles, Établissements Émile Bruylant, 1979, 565 p.*] *Études internationales*, 11(3), 547–549.
<https://doi.org/10.7202/701085ar>

Canadienne des études africaines, Vol. x, 2, 1976). L'intérêt de la démarche réside dans la critique du positivisme comme caractéristique fondamentale de la science occidentale et son effet sur la définition de cette dernière. L'idée de la « dialectisation » comme orientation intellectuelle pour poursuivre les recherches en sciences sociales est séduisante mais la démonstration de Schwarz ne convainc pas complètement. On peut lui opposer – comme le fait Claude Meillassoux dans la *Note Critique* à la fin du volume – une position beaucoup plus concrète en voyant dans les luttes contre la bourgeoisie le moyen d'atteindre la façon dont la science est définie (*i.e.* ceux qui en assurent la définition). Et même si l'on se situe sur le terrain de l'auteur, c'est-à-dire davantage du côté de la démarche intellectuelle, on ne voit pas très clairement comment, une fois posée la nécessité de cette « dialectisation » (*i.e.* l'échange dynamique entre les perspectives anthropologiques et sociologiques, africaines et occidentales), on parvient à l'établir concrètement.

Nul doute que la dialectique comme instrument de critique du positivisme soit une avenue féconde. Il faut souhaiter cependant que des travaux subséquents viennent compléter la réflexion amorcée à la fin de cet essai et qui seraient précisément une mise en application de la démarche dialectique préconisée par Schwarz.

Serge GENEST

*Département d'Anthropologie,
Université Laval*

LE MORZELLEC, Joelle, *La question de Jérusalem devant l'Organisation des Nations Unies*, Bruxelles, Établissements Émile Bruylant, 1979, 565p.

Les tenants et les aboutissants de la question de Jérusalem sont tellement complexes et enchevêtrés que la réalité échappe à la majorité des observateurs, sans oublier les politiciens, fonctionnaires, diplomates, universitaires et journalistes qui parlent avec d'autant plus de facilité de Jérusalem qu'ils en connaissent moins les problèmes.

L'ouvrage de Joëlle Le Morzellec est donc doublement bienvenu car il présente de façon claire et détaillée la « Question de Jérusalem devant l'ONU » en expliquant à la fois la question de Jérusalem et les intérêts des parties en cause (Juifs, Arabes, Églises, Grandes Puissances, etc.) et le fonctionnement des rouages de l'ONU dans une description de ses travaux concernant Jérusalem. Ce livre divisé en trois périodes historiques (l'ONU devant le retrait britannique de Jérusalem, l'ONU devant le partage de Jérusalem, l'ONU devant la réunification de Jérusalem) détruit un certain nombre de mythes.

1) « Jérusalem est un territoire occupé depuis 1967 ». L'auteur expose clairement que si la notion d'occupation vise les Israéliens depuis 67, elle doit viser les Jordaniens de 48 à 67 dont la présence à Jérusalem était due à une conquête militaire, l'occupation et l'annexion d'une partie de la ville (p. 328 et 375). Les résolutions de l'ONU considèrent Jérusalem comme occupée par les Israéliens, alors qu'elles n'ont jamais traité de l'occupation par la Jordanie et assimilent la reconstruction du quartier juif de la Vieille Ville, rasé en 1948 et dans les années suivantes, et la réinstallation d'une population juive après qu'elle en ait été chassée en 1948 par la Légion Arabe à « une implantation de colonies dans les territoires occupés » (R. 3005, XXVII, 15 décembre 72). Cette confusion entretenue par l'ONU loin de détruire des mythes les renforce.

2) « Le Statut de Jérusalem » : ce statut, objet d'interminables discussions à l'ONU et auquel font références d'innombrables résolutions, brille par son absence (pp. 321-28, p. 379).

3) « Les piètres résultats obtenus par l'ONU sont dus à la majorité automatique ». Il est exact que la majorité automatique vote contre Israël en toutes circonstances et condamnent sans présenter des propositions (p. 386) mais on a tendance à oublier que l'ONU sans majorité automatique, divisée selon les deux blocs, ne s'est guère révélée plus efficace. Elle a consacré le meilleur de ses efforts, en ce qui concerne Jérusalem en tout

cas, à construire des édifices juridiques plus irréalistes les uns que les autres, et non à régler des problèmes concrets. Alors que sa politique officielle prévoyait la création de deux États sur le territoire du mandat britannique réduit (p. 447) - la Grande Bretagne ayant créé de toute pièce la Transjordanie à même le mandat sur la Palestine - un État arabe et un État juif et un « corpus separatum » pour Jérusalem, l'ONU s'est révélée incapable de créer un État arabe en Palestine, laissant la Transjordanie annexer le territoire dévolu à cet État, d'empêcher les États arabes, soutenus par la Grande Bretagne, d'attaquer l'État juif dans le but avoué de le détruire (p. 104, 152, 454) - Israël ne doit pas sa survie à l'ONU - , d'appliquer le statut d'internationalisation de Jérusalem, tour à tour rejeté par les intéressés.

L'échec de l'ONU est attribué par Le Morzellec à six causes, trois internes et trois externes. Les premières comprennent « le jeu des différents organes, la nature même de l'organisation et les procédures utilisées » (p. 440). Dans le cas de Jérusalem, le jeu de chaises entre l'Assemblée Générale, le Conseil de Sécurité, le Conseil de Tutelle, la Commission de Conciliation, les médiateurs, laisse rêveur. Dès qu'une proposition semble avoir un minimum de chances d'être applicable, les organes ad hoc la détruisent. C'est le cas par exemple des propositions de Garreau, Président du Conseil de Tutelle, présentées le 19 janvier 1950 (pp. 251-266) : ces propositions, au lieu de tenter d'imposer à Israël et à la Jordanie une internationalisation massivement rejetée par les habitants de Jérusalem, divisait Jérusalem en trois secteurs : un israélien, un jordanien et une « Ville internationale sous souveraineté collective des Nations-Unies » et qui aurait compris trois des quatre quartiers de la Vieille Ville (les quartiers arménien, chrétien et juif (détruit), laissant le quartier arabe sous souveraineté jordanienne et prévoyant un réajustement de frontières. Si faire passer une frontière en plein milieu de la Vieille Ville semblait peu réaliste, les échanges de territoire devaient permettre aux deux pays d'avoir un réseau de communications entre leur partie de Jérusalem et l'arrière pays. Devant l'opposition des délégués, le plan Garreau fut abandonné pour donner naissance à un autre plan

dont on savait qu'aucun des deux États présents à Jérusalem ne voulait.

La nature de l'ONU, selon l'auteur, est d'être « fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous ses membres » (art. 2 de la Charte) alors que la réalité est toute autre, poussant l'organisme à se noyer dans des questions procédurales pour éviter les problèmes de fond.

Quant aux causes externes de l'échec de l'ONU, Le Morzellec l'attribue à tous les pays, États arabes, Israël, Grandes Puissances, chacun changeant de position au fur et à mesure que les événements lui sont favorables ou défavorables. Un bel exemple est fourni par les États arabes qui repoussent toute idée d'internationalisation de Jérusalem en 1948, l'acceptent par la suite pour qu'Israël ne puisse rester à Jérusalem, changement d'attitude que la Jordanie, et pour cause, juge inadmissible...

L'échec est également dû à une confusion constante entre Ville Sainte et Lieux Saints. La protection des Lieux Saints est un principe difficilement attaquable et, pour être fonctionnelle n'implique pas forcément un internationalisation ; elle ne devrait pas se limiter à Jérusalem ou à la Terre Sainte mais à tous les endroits sacrés dans le monde : La Mecque - dont la protection par l'Arabie Saoudite apparaît mal assurée - , Angkor... Voilà un domaine où l'ONU pourrait offrir un terrain neutre de discussions et une possibilité de consensus sur certains points : libre accès, entretien, réparation etc. L'internationalisation, le fameux « corpus separatum », pourrait s'appliquer à un territoire minuscule et peu peuplé. L'appliquer à une région entière - le plan prévoyait Jérusalem et ses environs plus Bethleem - où vivent plus de 300,000 personnes suppose que l'on confonde musée et réalité sociologique, politique et économique d'une population. Il n'est pas étonnant qu'aucun plan d'internationalisation n'ait fonctionné. La dernière trouvaille : Jérusalem est uniquement arabe, est un nouveau pas dans l'escalade du délire verbal.

Si l'étude minutieuse fait du livre de Le Morzellec un ouvrage de référence, on y relè-

ve quelques insuffisances, un point d'interrogation et de remarquables annexes.

Une des insuffisances, qui étonne dans ce travail fort bien documenté, est un très court paragraphe sur la confessionnalité d'Israël (p. 419) qui donne pour preuve de la confessionnalité de l'État le repos hebdomadaire du samedi! À ce compte tous les pays chrétiens où le repos hebdomadaire est le dimanche seraient confessionnels. Dans un livre intitulé *Le caractère juif de l'État d'Israël* (Cujas, Paris, 1977), Klein explique qu'Israël est un État non religieux à régime multiconfessionnel différencié.

Le point d'interrogation se trouve dans la conclusion (p. 463-472), où l'auteur fait preuve d'un certain optimisme. Un geste gratuit d'Israël (p. 391), l'autonomie municipale du secteur arabe de Jérusalem tout en maintenant la souveraineté israélienne (pp. 468-469) ouvrirait le pas à une solution pacifique qui pourrait éventuellement déboucher sur « la constitution de Jérusalem en capitale d'une confédération puis d'une fédération israélo-arabe » (p. 374 et 464). Cette hypothèse de solution part d'une remarque que la politique du pire poursuivie par les Arabes palestiniens et encouragée par les États arabes depuis le mandat britannique n'a pas eu de résultats particulièrement brillants; elle prend pour acquis que les antagonistes sont prêts à vivre en paix, les Arabes reconnaissant la souveraineté israélienne sur Jérusalem, les Israéliens reconnaissant un régime particulier aux quartiers arabes de Jérusalem. Aussi sympathique que puisse être une telle proposition, dans l'état actuel des choses, ses chances de réalisation apparaissent des plus faibles car elle supposerait la reconnaissance d'Israël par les États arabes et les Arabes palestiniens. Dans un tel cas, l'autonomie municipale des quartiers à majorité arabe pourrait être acceptée par les habitants de ces quartiers, ce qui provoquerait une amorce de solution.

Une telle idée a déjà été envisagée et apparaît par exemple dans un article du *Jerusalem Post* de février 1980: « Boroughs Revisited ». Cet article suggère un mélange de

conseils municipaux autonomes, sur le modèle du Grand Londres, et de millet, inspiré du système ottoman. L'autonomie municipale arabe qui donnerait aux Arabes un pouvoir qu'ils n'ont pas devrait alors être imposée par Israël!

Si une telle solution nous apparaît peu réaliste, force est de constater que la population non-israélienne de Jérusalem a des attitudes très différentes à l'égard d'Israël - depuis le rejet pur et simple jusqu'à considérer « la question de la protection des sanctuaires comme un problème de politique intérieure de l'État hébreu » (p. 408) - et que, pour être faible, le nombre de votants non-israéliens a augmenté aux élections municipales de Jérusalem, un certain nombre d'entre eux préférant voter pour le maire sortant Kolleck que de laisser gagner son opposant.

Les annexes comprennent deux éléments de valeur: une bibliographie et des cartes. La bibliographie est de premier ordre qu'il s'agisse de textes et documents officiels ou d'ouvrages et d'articles parlant de près ou de loin de Jérusalem. Les cartes sont d'un grand intérêt, surtout les cartes délimitant les frontières depuis l'accord Sykes-Picot (1916) jusqu'aux accords de dégagement de 1974 en passant par les nombreux plans de partage. Celles de Jérusalem, tout en étant des plus utiles, sont difficilement lisibles car elles ne comportent pas d'échelle.

Pour compléter la lecture de l'ouvrage de Le Morzellec, nous recommandons aux lecteurs de se procurer deux cartes particulièrement lisibles: « Israël with Jordan » de Bartholomew, 1975, où les frontières de 1949 et 1967 apparaissent nettement et un plan de Jérusalem (Carta Publication, 1969) qui situe les principaux axes de circulation, les quartiers et les Lieux Saints.

Julien BAUER

*Département de science politique,
Université du Québec à Montréal*